

Séance du 30 juin 2021 à 19h30 à l'ECS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de **M. Jean-Luc EBERHART**, maire.

Présents : Mmes et MM Jean-Luc EBERHART, Michèle GABRIEL, Bernard HENTZ, Barbara MULLER, Claude HAUER, Carlo GRASSO, Christine SPOHR, Dominique SCHWARTZ, Fabrice FEICHT, Isabelle ANTONY, Ivonne GERLACH, Soraya THIL, Patrick ZITT, Mike SCHMITT, Lucile HAMM, Michèle KANY, Elisabeth TABACZINSKI, Jean-Luc PHILIPPE.

Absents excusés : Michel ROUCHON (a donné procuration à Michèle GABRIEL).

Date de la convocation : le 25/06/2021

Le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2021 a été présenté aux élus qui l'ont approuvé et signé.

3. PERSONNEL

3.1- Nature et durée des autorisations spéciales d'absence

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique du 9 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement des congés payés et autorisations d'absence du personnel communal annexé à la présente délibération,
- De charger M. le Maire d'appliquer les décisions prises.

3.2- Service Animations : création d'un poste dans le cadre d'un Contrat Emploi Compétences

Considérant qu'un CDD d'aide animateur, conclu dans le cadre d'un Contrat Emploi Compétences avec Mme Claire MATHIOT, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, arrivera à son terme le 04/08/2021 ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2021/254 du 10 mai 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2021-23 du 29 janvier 2021 relatif au montant et conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les contrats emploi compétences (CEC) et les contrats initiative emploi (CIE) ;

Vu les besoins du service ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24/06/2021 ;

M. le Maire propose de recruter un agent, dans le cadre d'un CEC, sur la base d'une durée hebdomadaire de 20 heures pour une durée de 12 mois à compter du 30/08/2021, et de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à intervenir avec la personne qui sera recrutée.

La rémunération de l'agent recruté sera prélevée sur le Budget Animations et bénéficie d'une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste, tel que décrit ci-dessus, dans le cadre du dispositif Contrat Emploi Compétences, à pourvoir par un aide-animateur chargé d'encadrer et d'organiser des activités au sein du Service Animations et de nettoyer la salle à manger de la cantine ;
- D'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement ;
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent au Budget Animations, chapitre 12.

5. BIENS

5.1- Forêt communale : état d'assiette pour l'exercice 2021

M. Bernard HENTZ, adjoint au maire, présente aux Conseillers Municipaux l'état d'assiette relatif à la campagne de martelage 2021.

Cet état est conforme aux prescriptions du programme de travaux établi pour la période 2020-2039 approuvé par le conseil municipal le 13/11/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur l'état d'assiette des coupes à marteler tel que proposé par l'ONF, portant sur 1,61 ha dans la parcelle n° 2a8, destinées à la vente sur pied pour un volume estimé de 33 m3.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5.2- Forêt communale : état de prévision de coupes 2021

M. Bernard HENTZ, adjoint au maire, présente aux Conseillers Municipaux l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2021 en forêt communale soumise au régime forestier.

L'ONF ne prévoit aucune exploitation de coupes à façonner sur la parcelle n° 2a8 ; le volume de "menus produits" des coupes en vente sur pied se monte à 21 m3 pour une recette brute estimée à 0€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'état de prévision de coupes pour 2021 tel que proposé par l'ONF ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5.3- Forêt communale : programme d'action 2021

M. Bernard HENTZ, adjoint au maire, informe les Conseillers Municipaux que, conformément au document d'aménagement de la forêt communale, et après analyse, l'ONF a estimé qu'il n'était pas nécessaire de programmer des travaux pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'actions proposé par l'ONF pour 2021 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5.4- Vente d'une parcelle communale

Monsieur le Maire expose une réflexion pour l'avenir, sur la présence de médecin dans notre commune, en particulier dans la perspective du départ à la retraite du médecin généraliste en exercice.

Considérant qu'il faut anticiper cette situation et afin d'éviter la désertification médicale qui sévit dans de nombreuses communes, le Maire présente au Conseil Municipal une étude de faisabilité d'une maison de santé, élaborée en concertation avec un aménageur privé. L'emplacement proposé se situe sur la parcelle attenante au parking de la mairie, à l'arrière du monument aux morts. Il est précisé que l'aménageur supporte l'intégralité de la charge financière de ce projet.

Considérant le projet de réalisation d'une maison de santé pouvant accueillir plusieurs médecins, généralistes ou spécialistes ;

Considérant la promesse d'achat signée par M. AUERT Brice de Sarreguemines pour l'achat de la parcelle n° 40 en section 4, d'une contenance de 11 a 89 ca,

Considérant l'avis du Domaine, en date du 23/02/2021, qui fixe la valeur vénale de cette parcelle à 5 000 € l'are ;

Considérant l'opportunité que représente un tel projet pour la population Rouhlingeoise et alentour;

Monsieur le Maire propose :

- De céder le terrain à M. AUERT au prix total de 59 450€ ;
- De prévoir une clause de résolution amiable de cette vente dans l'acte à intervenir, si le projet n'a pas connu un début d'exécution dans un délai de 5 ans à partir de la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de réalisation d'une maison de santé ;
- De céder à M. AUERT Brice la parcelle n° 40 en section 4, d'une superficie de 11,89 ares, au prix total de 59 450€ ;
- D'autoriser M. le Maire à représenter la Commune dans l'acte de vente à intervenir par-devant le notaire choisi par l'acheteur ;
- De charger M. le Maire de faire mentionner dans l'acte notarié la clause de résolution amiable dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

6. FINANCES

6.1- Réhabilitation du Square Bellevue : attribution des travaux

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 juin 2021, propose de confier les travaux de réhabilitation du Square Bellevue à l'entreprise COLAS de Sarreguemines pour un coût de 156 013,50€ HT soit 187 216,20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de travaux à l'entreprise COLAS pour un montant de 156 013,50€ HT (soit 187 216,20€ TTC) ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que toutes les pièces relatives à ces travaux ;
Les crédits sont prévus au budget, article 2315 du programme 146.

6.2- Révision des tarifs

Considérant l'indice des prix à la consommation hors tabac qui de 103,81 en avril 2020 est passé à 105,00 en avril 2021, soit une augmentation de 1,14% ;

La commission des finances, réunie le 24/06/2021, propose d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 01/07/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs proposés ci-dessous à appliquer à compter du 01/07/2021 :

Services, prestations	Tarifs depuis le 01/07/2020 en €	Tarifs proposés à compter du 01/07/2021 en €
Indice des prix à la consommation hors tabac base AVRIL	103.81	105.00
Concessions funéraires (y compris carré musulman)		
Concession simple (2m2) 30 ans	133.00	134.55
Concession double (4m2) 30 ans	219.00	221.55
Entretien concession simple 1X	30.70	31.05
Entretien concession double 1X	44.05	44.55
Columbarium concession une cellule pour 15 ans	1 646.45	1 665.35
Columbarium renouvellement concession une cellule pour 30 ans	219.00	221.55
Concession tombe cinéraire (1m2) pour 15 ans	85.95	86.95
Concession tombe cinéraire (1m2) pour 30 ans	97.15	98.30
Plaquette sur colonne du souvenir	11.30	11.45
Mise à disposition du dépositaire funéraire (référence à la convention du 18/03/1999 avec la commune de Lixing-lès-Rouhling)	92.30	93.40
Taxes de raccordement aux différents réseaux		
Eau	327.65	331.45
Electricité	266.35	269.40
Locations de matériel aux particuliers		
Cage à fauves (trappe à chat) Caution	36.25	36.70
Service aux particuliers		
Nettoyage des communs dans les bâtiments des logements communaux	18.80	19.05
Entretien espace privatif du Papy lofts (DCM 24/03/2021)		50.00
Location de matériel aux associations		
Piste de danse		
Association hors localité (y compris frais de montage et de démontage)	492.50	498.15
Transport jusqu'à 5 km - Aller et retour	54.05	54.70
Transport au-delà de 5 km - Aller et retour	108.40	109.65
Associations communales :		
- 1/3 du matériel = 10 éléments	16.55	16.75
- 2/3 du matériel = 20 éléments	33.15	33.55
- Totalité de la piste	49.70	50.30
Véhicules - location uniquement aux associations de Rouhling		

Camionnette, camion ou tracteur avec remorque et chauffeur communal : tarif à l'heure	16.55	16.75
Sono (uniquement aux associations) Sonorisation Liberty : tarif à la journée	16.55	16.75
Tente de réception - 12m x 5 m :		
- Pour les associations extérieures à la commune	212.70	215.15
- Pour les associations de la commune	102.80	104.00
Divers		
Conteneurs 240 litres	41.10	41.60
Conteneurs 660 litres	164.55	166.45
Carte postale	0.60	0.65
Extrait matrice cadastre : tableau (tarifs imposés)	1.55	2.00
Indemnité forfaitaire lors d'un sinistre provoqué par un tiers (DCM du 01/06/2016)	76.75	77.65
Non-respect du règlement périscolaire (DCM du 23/11/2016)	5.00	5.10
Amende pour atteinte au bon ordre public (DCM du 23/11/2016)	35.00	35.40
Photocopies ou impressions - appareil INEO		
Tarif pour les particuliers		
A4 80grs simple (la copie) N&B	0.29	0.30
A4 80grs recto/verso (la copie) N&B	0.39	0.40
A4 80grs simple (la copie) couleur	0.54	0.55
A4 80grs recto/verso (la copie) couleur	1.07	1.10
A3 90grs simple (la copie) N&B	0.39	0.40
A3 90grs recto/verso (la copie) N&B	0.44	0.45
A3 90grs simple (la copie) couleur	0.87	0.90
A3 90grs recto/verso (la copie) couleur	1.70	1.75
Tarif pour les associations		
A4 80grs simple (la copie) N&B	0.04	0.05
A4 80grs recto/verso : (la copie) N&B	0.06	0.10
A4 80grs simple (la copie) couleur	0.23	0.25
A4 80grs recto/verso (la copie) couleur	0.43	0.45
A3 90grs simple (la copie) N&B	0.23	0.25
A3 90grs recto/verso (la copie) N&B	0.43	0.45
A3 90grs simple (la copie) couleur	0.63	0.65
A3 90grs recto/verso (la copie) couleur	1.29	1.30
Droit de place		
Droit de place occasionnel pour marchands ambulants : tarif par jour	5.95	6.05
Droit de place mensuel pour marchands ambulants : 1 occupation par semaine	17.70	17.90
Auto-scooter		
Période de l'Ascension (2 week-ends)	95.15	96.25
Autre fête (1 week-end)	59.40	60.10
Manèges pour enfants		
Période de l'Ascension (2 week-ends)	47.50	48.05
Autre fête (1 week-end)	29.49	29.85
Stands		
Période de l'Ascension (2 week-ends)	23.80	24.10
Autre fête (1 week-end)	20.20	20.45

Stationnement sans activité des forains (la semaine)	17.80	18.00
Cirques	35.70	36.15
Chèques de caution (état de la place de Marché)	500.00	505.75
Terrasse		
Redevance annuelle pour occupation d'un espace public accordé au restaurant Le Cocon	60.00	60.70

7. ASSAINISSEMENT, HYGIÈNE, SANTÉ

7.1- Création d'espaces sans tabac a proximité des écoles et des équipements sportifs

Considérant les effets nocifs du tabac,

Considérant que la Commune souhaite prendre part à la protection des citoyens et en particulier des enfants,

Considérant que dans les espaces régulièrement fréquentés par les enfants, il convient de "dénormariser" l'usage du tabac, d'éliminer l'exposition au tabagisme passif et de préserver l'environnement de la pollution des mégots,

Considérant que le Code de la Santé Publique interdit déjà la consommation de tabac dans les aires collectives de jeux,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire également de fumer aux abords des écoles et des établissements d'accueil des enfants,

Considérant que ce projet a pour objet de favoriser l'implantation territoriale de l'action "Ma Ville se ligue contre le Cancer", autour de 4 buts :

- Fédérer l'ensemble des services territoriaux autour d'un objectif commun : la lutte contre le cancer,
- S'impliquer notamment dans la mise en place d'actions d'information, d'éducation à la santé, de prévention et de promotion des dépistages,
- Développer les environnements favorables à la santé,
- Mettre en place des projets en faveur des malades atteints de cancer et de leurs proches.

La Commune s'engage à :

- Interdire la consommation de tabac dans les espaces extérieurs suivants : *aux abords des écoles, du city stade et de l'aire de jeux rue des Prés,*
- Faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le Cancer" accompagnée du logo de la Ligue,
- Faire figurer dans la signalisation des Espaces sans tabac, la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le Cancer" accompagnée du logo de la Ligue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le partenariat entre la Commune et l'Association "La Ligue contre le Cancer" ;
- **D'accepter et d'autoriser** le Maire à signer avec la Ligue Nationale contre le Cancer, la convention de partenariat relative à l'interdiction de fumer dans les espaces extérieurs suivants : *aux abords des écoles, du city stade et de l'aire de jeux rue des Prés.*

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE

10.1/ Périscolaire : tarification applicable à compter du 1^{er} septembre 2021

Considérant l'indice des prix à la consommation hors tabac qui de 103,81 en avril 2020 est passé à 105,00 en avril 2021, soit une augmentation de 1,14% ;

La commission des finances, réunie le 24/06/2021, propose d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 01/09/2021.

Ressortissants du Régime Général ou Local, France télécom, SNCF, EDF-GDF, MSM

2021 / 2022		<u>Accueil du midi avec restauration</u>	
		11h30 à 13h30	
Quotient Familial en euros	<u>Accueil du matin</u>		3 - 12 ans
	7h20 à 7h50		
T1 De 0 à 599	0.85	4.95	
T2 De 600 à 999	1.15	5.45	
T3 De 1000 et plus	1.35	5.95	

(*) Prix du repas : 4,32€ TTC

2021 / 2022	Lundi, mardi, jeudi		Vendredi
	<u>Activité périscolaire</u> (1)	<u>Accueil du soir</u>	<u>Accueil du soir</u>
Quotient Familial en euros	16h00 à 17h15	17h15 à 18h00	16h00 à 18h00
T1 De 0 à 599	2.45	1.95	3.90
T2 De 600 à 999	2.65	2.15	4.30
T3 De 1000 et plus	2.95	2.35	4.70

(1) Pour une activité journalière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de la Commission des finances en appliquant les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021.

10.2/ Extrascolaire : tarification applicable à compter du 1^{er} septembre 2021

Considérant l'indice des prix à la consommation hors tabac qui de 103,81 en avril 2020 est passé à 105,00 en avril 2021, soit une augmentation de 1,14% ;

La commission des finances, réunie le 24/06/2021, propose :

- D'appliquer cette augmentation aux tarifs pratiqués pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement des enfants de Rouhling et Nousseviller / Cadenbronn (conformément à la convention signée avec cette commune) et pour les enfants non domiciliés à Rouhling ;
- D'appliquer une nouvelle grille tarifaire pour l'accueil hebdomadaire des enfants non domiciliés à Rouhling mais qui sont scolarisés dans une des écoles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la tarification intermédiaire destinée aux enfants non domiciliés à Rouhling mais qui y sont scolarisés ;
- D'approuver la proposition de la Commission des finances en appliquant les tarifs comme indiqué sur le document en annexe à compter du 1^{er} septembre 2021.

12. INFORMATION DU CONSEIL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire conformément à l'article 2122-23 du CGCT et à la délibération du conseil municipal du 24/05/2020 :

Acquisitions réalisées conformément aux crédits inscrits au BP 2021 :

Objet	Fournisseur	Article / Programme	Montant HT	Montant TTC
Table + bancs pour l'arborétum	Vivre en Bois	2188 / 128	723.67	868.40

Prélèvement sur dépenses imprévues (020) :

Objet	Fournisseur	Article / Programme	Montant HT	Montant TTC
Camera + carte SD	Pearl	2158 / 072	131.58	157.89
Panneaux auto-relevables	SES	2158 / 146	378.00	453.60

Droit de préemption :

Le Maire a renoncé, au nom de la Commune, au droit de préemption dans le cadre de cession suivante :

- Parcelle n° 869/133, Laenge auf Sarreguemuender, d'une contenance de 37,98 m2.

Informations diverses :

Logos du Conseil Municipal des Enfants :

Barbara MULLER présente aux élus les logos créés par les enfants du CME et soumis au vote de tous les élèves de l'école élémentaire. Le logo choisi sera retravaillé par le CME.

Décorations par le Service Animations :

Barbara demande l'assistance des élus pour fabriquer des décors d'Halloween, de Noël ainsi qu'une maison à insectes. Mme HAMM propose l'aide de son époux.

Le mot du maire :

M. EBERHART dresse un bilan de la première année de mandat : organisation des services communaux, règlement des congés, leg de la maison Jung, dossier pour la réhabilitation de la salle omnisports, fin de chantier du lotissement du Ruisseau, ébauche de la prochaine tranche du Coubertin, modification du PLU, fin du chantier de la rue de la Forêt, chantier du Square Bellevue, projet éolien...

Il remercie ses adjoints et les conseillers municipaux pour leur participation assidue aux différentes réunions.

La séance est levée à 21h30